

AFIN D'EVITER TOUT MALENTENDU ET QUE TOUT SE PASSE BIEN POUR NOS
FILA NOUS AVONS MIS A VOTRE DISPOSITION CETTE FICHE EXPLICATIVE.

Voici les conditions idéales à respecter pour que l'accouplement ait une issue prospère.
pour le respect des chiens et des races :

La chienne sera L.O.F et confirmée.
Pas de lien de parenté (attention à la consanguinité).

Présenter des chiens en bonne santé et avec les vaccins à jour.
Le caractère doit être équilibré et en accord avec la race Fila.

A la suite d'une saillie, le propriétaire de la femelle retire le bénéfice des chiots ;

Néanmoins, quel que soit l'arrangement, il doit faire l'objet d'un contrat papier écrit, signé des deux parties, stipulant les modalités, conditions et tarif de la saillie.

Responsabilités du propriétaire de la chienne :

C'est à lui que revient l'entière prise en charge financière de la gestation, de la mise bas, des chiots et de leur bonne santé.

En aucun cas, il ne doit réclamer de l'argent au propriétaire du mâle.

Il a le devoir de fournir : dans un premier temps, une déclaration de saillie auprès de la S.C.C (société centrale canine) dans les 8 semaines suivant l'accouplement, puis de produire une déclaration de naissance dans les 2 semaines suivant la mise bas. Ces délais et documents sont impératifs pour que les chiots soient enregistrés au L.O.F. Ils sont disponibles sur le site de la S.C.C : <http://www.scc.asso.fr/Certificat-de-saillie>

Pucer, vacciner tous les chiots de la portée, et enfin constituer le dossier d'inscription au L.O.F.

La femelle doit être amenée chez l'étalon au frais de son propriétaire.

Avoir fait l'objet d'une surveillance hormonale par frottis et analyses de sang par son vétérinaire afin d'être au point de fécondité le plus élevé au moment de sa saillie

.Ceci évite beaucoup de saillies "vides".

En cas de saillie vide , celle ci sera refaite gratuitement.

S'il est nécessaire pour quelque raison que ce soit de recourir à une insémination artificielle ,celle ci sera effectuée chez notre vétérinaire, au frais des propriétaires de la lice.

En cas d'accident causé par la lice , les frais vétérinaires et indemnités sont à la charge du propriétaire de celle ci.

En cas de décès de la lice , le vétérinaire en déterminera la cause et le propriétaire de l'étalon ne pourra en subir les frais s'il s'agit d'une mort " naturelle".

J'ai ici résumé la réglementation FCI ,somme toute un peu effrayante,et je n'ai que résumé ! Mais tout les cas de figures doivent être envisagés.

Ne soyez pas effrayés .Tout se passe bien en général,

***DANS TOUT LES CAS NOUS VEILLONS AU BON DEROULEMENT DE CETTE
RENCONTRE *.**

**LE PROPRIETAIRE DE L'ETALON A LE CHOIX ENTRE UN CHIOT OU LE PRIX DE CELUI
CI .**

PRIX D'UNE SAILLIE : 1500 euros EN ESPECES AVANT LA SAILLIE.

*** FILA BRASILEIRO DU DOMAINE D'EN BAS ***